

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 07 JUIN 2014 à 8H30

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quatorze et le sept juin à 8h30, les membres du Conseil Municipal de Venanson, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VENANSON, sous la présidence de Monsieur Claude GUIGO, Maire.

### Présents :

MM. Claude GUIGO, ARQUISCHE Pierrette, BELTRAMONE Désiré, EYMOND Françoise, ~~GUYOT Liliane~~, LECLERCQ Didier, LORE Loetitia, MIRON Antoine, MOURMANS Jean-Marc, PLENT Christian, VIALE Josiane

Procuration : Liliane GUYOT à Claude GUIGO

Secrétaire de séance : Claude GUIGO

Public : 10 personnes

Monsieur le Maire annonce la séance ouverte. Le compte rendu de la séance du 19 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR – AVIS DE LA COMMUNE SUR LES PROPOSITIONS DE MODALITÉS DE COLLABORATION ENTRE LA MÉTROPOLE ET LES COMMUNES.**

---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLUi) de la métropole Nice Côte d'Azur – Avis de la commune sur les propositions de modalités de collaborations entre la métropole et les communes.

Après avoir examiné ce projet :

**Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité** émettre un avis favorable au projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLUi) de la métropole Nice Côte d'Azur – Avis de la commune sur les propositions de modalités de collaborations entre la métropole et les communes.

### **RÉGULARISATION DES TRANSACTIONS ACHATS/ÉCHANGES/REVENTES SUR L'EMPRISE DE LA PISTE DFCI DE RIGONS**

---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'avancement des travaux sur la piste DFCI de Rigons dont les travaux ont été réceptionnés et propose d'engager la procédure administrative et juridique en procédant aux achats, échanges et ventes avec les propriétaires dont les terrains ont été impactés par le tracé de la piste DFCI de Rigons.

Il s'agit des propriétés de PLENT Alain, RAVERA, Françoise COLONNA, Succession JACOB MOYEN, RAVILLARD, SENEJOUX Alan, Franck GUIGO, Pascale CHAUVEAU, Brandon GUIGO, Jean-Marc MOURMANS, Andrée ARRIGO.

**Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité**, d'engager la procédure administrative et juridique en procédant aux achats, échanges et ventes avec les propriétaires dont les terrains (dont les propriétaires sont cités ci-dessus) ont été impactés par le tracé de la piste DFCI de Rigons.

## DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID

---

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Directeur des services fiscaux lui demandant de bien vouloir nommer des commissaires titulaires et suppléants qui seront chargés de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs. Après s'être assuré que les uns et les autres remplissent les conditions requises.

**La désignation des membres est proposée comme suit :**

**Commissaires titulaires :**

Mme Liliane GUIGO  
Mme Geneviève RIVA  
M. Gérard MARTIN  
Mme Anne-Marie RAVILLARD  
M. Gérard MILONI  
M. Michel FRANSES

**Commissaires suppléants :**

M. Robert GUIGO  
M. Edmond PLENT  
M. Jean-Paul RACONNAT  
Mme Michèle BLANCHI  
M. Christian PLENT  
Mme Loetitia LORE

**Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité,** accepter la désignation des membres telles qu'énumérées ci-dessus.

## MODIFICATION DES STATUTS DU SICTIAM – TRANSFERT DE COMPÉTENCE OPÉRATIONNELLE DE DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT.

---

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu un courrier du SICTIAM l'informant de la modification de ses statuts afin d'autoriser le transfert de compétence opérationnelle de déploiement d'un réseau très haut débit et qu'il y a lieu de solliciter l'avis de la commune de Venanson quant à ce dispositif.

**Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité,** accepter la modification des statuts du SICTIAM afin d'autoriser le transfert de compétence opérationnelle de déploiement d'un réseau très haut débit.

## CONSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE DES ALPES MARITIMES - DEMANDE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE VENANSON POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014.

---

Monsieur le Maire expose que Conservatoire Départemental de Musique des Alpes Maritimes demande la participation financière de Venanson pour l'année scolaire 2013/2014, pour les élèves de Venanson inscrits aux cours de musique et de théâtre pour un montant de 460.00 euros/élève.

Monsieur le Maire propose que la somme de 460 euros soit versée Conservatoire Départemental de Musique des Alpes Maritimes dans le cadre de la participation financière annuelle, pour l'élève PLENT Julien.

**Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité,** accepter que soit versée au Conservatoire Départemental de Musique des Alpes Maritimes dans le cadre de la participation financière annuelle, pour l'élève PLENT Julien, la somme de 460 €.

## CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR

---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant que Madame Aline LUNARDI a réussi l'examen professionnel de rédacteur territorial et qu'elle remplit toutes les conditions, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi de rédacteur d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Madame LORE s'oppose à la création du poste de rédacteur car souhaite que cette délibération soit reportée à un conseil municipal ultérieur.

Monsieur le Maire propose d'attendre le retour de congés de la secrétaire générale et informe du report de cette délibération lors d'un conseil municipal qui aura lieu le jeudi 20 juin 2014.

## RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU PREMIER DEGRÉ – DEMANDE DE LIBRE CHOIX POUR LA MISE EN ŒUVRE.

---

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de solliciter auprès du Premier Ministre, du Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Inspecteur d'Académie, le libre choix d'appliquer ou non la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée, pour toutes les écoles publiques du canton.

**Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité** accepter de solliciter auprès du Premier Ministre, du Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Inspecteur d'Académie, le libre choix d'appliquer ou non la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée, pour toutes les écoles publiques du canton.

## MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Président de la République a annoncé le 6 mai dernier sa volonté de supprimer les Conseils généraux reprenant ainsi la proposition faite par son Premier ministre. Il y a lieu de ce faire, de prendre une motion pour s'opposer à ce projet.

**Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité** donner son accord en vue de prendre une motion en vue de s'opposer à la suppression des conseils généraux.

## PROTOCOLE TRANSACTIONNEL COLEXON FRANCE

---

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu de la société COLEXON France, un protocole d'accord transactionnel, afin de régulariser la promesse de bail emphytéotique et une convention de mise à disposition d'un terrain appartenant à la commune en vue de la construction et à l'exploitation d'une centrale photovoltaïque.

Ce projet n'ayant pu être mené à terme faute d'une carte communale sur la commune, de l'abrogation de l'arrêté tarifaire du 12/01/12 applicable en matière de vente d'électricité produite par l'intermédiaire de l'énergie solaire et en l'absence d'un appel à projets de la Commission de la Régulation de l'Énergie permettant l'attribution de tarifs d'achat spécifique au profit de projets photovoltaïques choisis.

Par courrier en date du 19 juin 2013, la commune de Venanson confirmait par écrit à la société susnommée en situation de liquidation judiciaire, son intention de ne plus reconduire la promesse de bail expirée et précise que compte tenu de l'absence de la réalisation du projet photovoltaïque

malgré la confirmation de sa faisabilité, la commune se réservait le droit de conserver le dépôt de garantie versée par la société COLEXON, à hauteur de 15 000 euros.

Après discussions, il a été décidé à l'amiable que la commune conserve le montant de 7 500 €, soit la moitié du dépôt de garantie versé par COLEXON France au titre de la convention de mise à disposition et promesse de bail susmentionnée.

**Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité** accepter le protocole transactionnel avec COLEXON France et de procéder au règlement de la somme de 7 500 Euros.

## DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

---

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget communal de l'exercice 2014.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023: Virement section investissement		7 500.00 €
<b>TOTAL D 023: Virement à la section d'investissement</b>		<b>7 500.00 €</b>
D 165 : Dépôt et cautionnements reçus		7 500.00 €
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>7 500.00 €</b>
D 6718 : Autres charges exceptionnelles	7 500.00 €	
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>7 500.00 €</b>	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		7 500.00 €
<b>TOTAL R 021: Virement de la section fonctionnement</b>		<b>7 500.00 €</b>

**Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité** autoriser la décision modificative suivante sur le budget communal de l'exercice 2014.

## Travaux sylvicoles et patrimoniaux 2014

---

Monsieur le Maire présente le devis de l'ONF pour les travaux sylvicoles et patrimoniaux à effectuer en forêt communale pour l'année 2014.

Ces travaux consistent à l'entretien du périmètre : mise en peinture liserés et placards ainsi que la réalisation d'une éclaircie sous forme de travaux.

Le montant des travaux global s'élève à 2 554.71 € HT et 2 810.18 € TTC.

Il propose de solliciter le soutien du Conseil Général des Alpes Maritimes et du Conseil Régional PACA pour mener à bien ces travaux. Ces subventions pourraient s'élever à la hauteur de 65 %.

**Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité** donner son accord pour la réalisation des travaux sylvicoles et patrimoniaux à effectuer en forêt communale pour l'année 2014 dont le montant des travaux global s'élève à 2 554.71 € HT et 2 810.18 € TTC et de solliciter le soutien du Conseil Général des Alpes Maritimes et du Conseil Régional PACA pour mener à bien ces travaux.

## QUESTIONS DIVERSES

---

Madame LORE signale qu'elle a pris connaissance du permis de construire déposé récemment par Madame BLANCHI Michèle alors que la construction a déjà été réalisée.

Elle demande au Maire d'être vigilant sur ces aspects là.

Monsieur le Maire explique que la demande d'aménagement a été refusée et transformée en permis de construire par l'architecte.

En ce qui concerne les permis de construire et les demandes de travaux d'une manière générale, le Maire et le conseil municipal sont favorables de remettre à plat tous les dossiers qui semblent être en défaut avec le règlement de l'urbanisme ou des demandes inexistantes.

En collaboration avec les adjoints chargés de l'urbanisme et des travaux, une étude va être réalisée sur les différents dossiers qui ont été déposés en mairie.

Monsieur PLENT soulève quant à lui, une question relative aux finances du Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire rappelle que le Comité des Fêtes n'a pas reçu de subvention municipale et demande que Monsieur PLENT se rapproche du président de cette association.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H30.**